

M. Georges Berry a fait ajouter un amendement. Faut-il avouer que nous appréhendons un peu qu'il ne reste à l'état de pure théorie? « Les administrations municipales sont invitées à employer *le plus possible les assistés dans les services publics.* »

Le Congrès a recommandé encore, pour les indigents qui encombrant les villes, le rapatriement dans les campagnes dont ils sont originaires, et qu'ils auraient mieux fait de ne pas quitter.

Telle est la part qui revient à la charité dans cette œuvre de préservation sociale. Le reste est de la compétence des tribunaux. « Grâce à ces mesures, dit M. Paulian, en forme de péroraison, nous avons assuré la vie matérielle à celui qui ne peut pas gagner son pain, du travail à celui qui peut travailler. Que reste-il? Il reste les faux mendiants, les aristocrates de la corporation; il reste tous ceux pour qui la mendicité est un métier lucratif, tous ceux qui, par le mensonge ou l'exhibition d'infirmités fausses ou réelles, cherchent à apitoyer le passant et à se constituer des rentes à ses dépens: de ceux-là nous nous désintéressons. Que les tribunaux fassent leur œuvre, et, avec les économies que nous aurons réalisées sur les faux mendiants, nous pourrions plus largement aider les vrais malheureux. »

Avant de se clore le Congrès a émis à l'unanimité un vœu général qui, nous l'espérons, sera entendu de tous les Gouvernements.

« Il faut que les pouvoirs publics favorisent dans la plus large mesure possible l'extension de l'initiative individuelle en faveur de toutes les œuvres de bienfaisance. »

Si je ne craignais de terminer ce compte rendu par un mot trop cruel pour être juste, je rappellerais ici, en forme de commentaire, cet adage encore plus vrai en matière de charité qu'en toute autre: « Le mal que fait le Gouvernement, il le fait bien, mais le bien qu'il fait, il le fait mal. »

Mettons que je n'ai rien dit et tenons-nous en au dernier vœu du Congrès.

H. BERTHÉLEMY,

Professeur agrégé des Facultés de droit.

REVUE DU PATRONAGE

ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

Sommaire. — FRANCE : Œuvre de l'hospitalité de nuit. Asile Albert Brandenburg à Bordeaux.

FRANCE

Œuvre de l'hospitalité de nuit.

Asile Albert Brandenburg à Bordeaux. (1)

Cette Œuvre intéressante dont nous avons déjà parlé a tenu son assemblée générale annuelle le 7 juin 1890, à l'asile, passage Leydet.

M. Charles Gaden, président, après avoir remercié chaleureusement les bienfaiteurs de l'Œuvre, a donné la parole à M. Rodet, secrétaire, qui a présenté le rapport.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier ce très intéressant document; nous en donnons la seconde partie qui renferme le nombre des admissions et indique les secours fournis.

« *Nombre d'admissions.* — L'Asile a reçu, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1889, 7.228 personnes, dont 10 femmes et 34 enfants. Par enfants nous entendons ici ceux qui sont venus avec leurs parents et qui ne sauraient voyager seuls. Une petite erreur a

(1) Voir *Bulletin* de mai 1890.

été commise à ce point de vue l'an passé ; dans mon rapport, le mot *enfants*, pris dans des sens différents, se trouve employé deux fois avec des chiffres paraissant contradictoires. Je tiens, cette année, à bien préciser : les 34 enfants dont il s'agit sont de petits enfants accompagnant leurs parents.

« Nos 7.228 pensionnaires ont fourni un total de 18.422 nuits, ce qui fait un peu plus de 2 nuits 1/2 en moyenne par personne. Nous n'arrivons donc pas au chiffre réglementaire de 3 nuits par homme, ce qui nous en donnerait 21.684, et nous n'en sommes qu'à 18.422. Encore faut-il, pour bien apprécier ce chiffre, se rappeler que nombre de pensionnaires ont couché plus de 3 nuits à l'Asile, car nous accordons souvent des nuits supplémentaires.

« Voici à cet égard un renseignement intéressant.

« Sur 7.228 pensionnaires,

2.506	n'ont couché à l'Asile qu'une nuit.
1.658	— — que 2 nuits.
1.814	— — — 3 nuits.
1.250	y ont couché plus de 3 nuits.

« (Vous remarquerez à ce propos que la nuit du samedi au dimanche n'est pas comptée, ou plutôt est accordée réglementairement en sus des 3 nuits.)

« Il n'est peut-être pas sans intérêt, au point de vue de la comparaison, de vous faire connaître les chiffres atteints à Paris par la Société des Asiles de nuit, dans ses 4 Asiles où elle reçoit surtout des hommes, mais aussi des femmes. Voici les résultats pour 1889.

« 88.412 hommes et 2.059 femmes et enfants. — En tout 90.471 personnes qui ont couché pendant 235.561 nuits.

« Ici, c'est le 7 juillet que nous avons eu le moins de nouveaux entrants : 3 seulement. Par contre, le 17 octobre nous avons atteint notre maximum de nouveaux entrants : 43.

« Le 8 février est le jour où le moins grand nombre de personnes ont couché à l'asile : 20 seulement. Le maximum, 79, a été atteint le 29 octobre. En 1888, notre minimum avait été 27, notre maximum 87.

« En 1889, nous sommes descendus plus bas, mais nous ne sommes pas montés aussi haut. Vous avez certainement remarqué que les deux chiffres les plus élevés ont été obtenus en octobre. C'est

aussi ce mois qui tient la tête en 1889, tant pour le nombre total des admissions que pour le chiffre des nuits accordées. En 1888, c'est le mois de septembre qui occupait la première place. Que ce soit d'ailleurs l'un ou l'autre de ces deux mois, peu importe. La cause se retrouve toujours dans la migration des vendangeurs.

« Sur nos 7.228 pensionnaires, il en est 5.031 qui ne sont venus qu'une seule fois à l'Asile, qui n'y ont fait qu'un seul séjour, abstraction faite de la durée de ce séjour ; 2.197 au contraire y sont venus plus d'une fois. La proportion est donc d'à peu près 5/7. L'an passé, celle que je relevais était de 5/6. Nous savons très exactement, à l'aide de fiches, quels sont ceux qui reviennent plus d'une fois dans l'année ; d'ailleurs, le directeur et les surveillants reconnaissent facilement les anciens pensionnaires. L'expulsion punit toujours celui qui cherche à tromper à cet égard.

« Sur les 2.197 qui sont revenus à l'Asile,

1.377	y sont venus 2 fois
523	— 3 —
190	— 4 —
69	— 5 —
29	— 6 —
7	— 7 —
2	— 8 —

« Je vous rappelle, Messieurs, ce que je vous disais l'an passé à ce sujet. Certes, il est à désirer que les mêmes malheureux ne reviennent pas trop souvent à l'Asile, mais, dans la pratique, que d'exceptions à faire, que de tempéraments à apporter !

« *Nationalité.* — Nos 7.228 pensionnaires appartenait à des nationalités très diverses. Nous en trouvons 6.912 de nationalité française et, chose singulière, ce chiffre est précisément égal au nombre total de pensionnaires regus à l'Asile pendant ses 12 premiers mois d'existence. Sur ces 6.912 Français, 12 sont nés aux colonies, 19 à l'étranger, 130 sont des Alsaciens-Lorrains ayant opté pour la France.

« 316 de nos pensionnaires sont étrangers ; dans ce nombre, nous trouvons à peu près les mêmes origines que nous avait révélées le tableau de l'an passé. Cette année, ce sont les Suisses qui tiennent la tête au nombre de 86, enlevant ainsi le premier rang aux Espagnols qui ne sont plus que 78 et reculent d'un rang. La troi-

sième place revient aux Belges qui sont au nombre de 64, la quatrième aux Italiens dont 36 ont réclamé notre aide. Puis nous passons aux Allemands et aux Russes représentés respectivement par 9 et 7 de leurs nationaux.

« Le nombre d'étrangers pendant l'année 1889 est un peu inférieur à celui constaté pendant les 12 premiers mois d'existence de l'Asile. Nous en trouvons en effet 316 sur 7.228 au lieu de 340 sur 6.912. Pour 1889, cela ne fait pas tout à fait $1/23$, soit moins de 5 p. 100, au lieu que, dans notre premier tableau, nous arrivions à un peu plus de $1/20$, soit plus de 5 p. 100. La différence ne paraît comporter aucune réflexion particulière.

« Nous continuons à entretenir des relations suivies avec MM. les consuls, notamment avec ceux de Suisse, de Russie et de Belgique.

« *Origine par départements.* — Si nous passons à la division par départements d'origine des 6.912 Français reçus, nous constatons que 322 sont de la Gironde. L'an passé, sur 6.572 Français, nous en trouvions 403 de la Gironde et notre département tenait la tête du tableau. Cette fois-ci, c'est la Charente-Inférieure avec 334 de ses enfants au lieu que, l'année dernière, elle ne venait qu'au 5^e rang avec 282, laissant au 1^{er} rang la Gironde, au 2^e la Charente avec 300, au 3^e la Seine et la Dordogne avec 294. Cette année, la Charente accuse 317, la Dordogne 290, la Seine 258.

« La Corse est représentée par 12 pensionnaires; les départements algériens le sont: Alger et Constantine par 10, Oran par 5.

« *Origine par cantons de la Gironde.* — Les cantons de Bordeaux, avec les communes suburbaines qu'ils englobent, donnent un chiffre de 140. Les cantons qui sont ensuite le plus fortement représentés sont :

Libourne par	14
La Réole —	11
Blaye —	11

« Cette année, Targon continue à ne pas figurer dans le tableau, mais Fronsac et Pellegrue y apparaissent. Par contre, Saint-Vivien et Saint-Laurent ont disparu cette année.

« *Age.* — Au point de vue de l'âge, nos pensionnaires se répartissent de la façon suivante :

15 ans et au-dessous	99 (1)
de 16 à 20 ans	1.560
— 21 à 30 —	2.101
— 31 à 40 —	1.505
— 41 à 50 —	1.156
— 51 à 60 —	577
— 61 à 70 —	191
— 71 à 80 —	23
— 81 à 90 —	16 (2).

« C'est toujours, vous le voyez, l'élément jeune qui domine. Nous nous en sommes souvent préoccupés, mais nous ne pouvons que constater le fait.

« Sur 7.228 pensionnaires, 1.659 ont vingt ans et au-dessous, et 230 seulement plus de soixante ans; si vous comparez ces chiffres à ceux que nous donnions l'an passé, vous verrez que l'exactitude de nos observations se trouve confirmée.

« *Professions.* — Au point de vue de la profession, voici comment nos pensionnaires se répartissent. Nous avons toujours un peu de tout: 11 acrobates, 6 artistes lyriques, 47 comptables, 74 employés de commerce, 10 professeurs, 6 clercs d'avoué ou de notaire, 1 météorologue, ancien employé d'observatoire, etc. Nous avons même eu récemment un *agronome praticien* qui nous a fait hommage, en partant, d'une brochure de lui sur la reconstitution des vignobles. Je suis trop incompetent pour oser me prononcer sur la valeur de ce travail que nous tenons, d'ailleurs, à la disposition des personnes qui désireraient le consulter.

« *Provenances.* — Sur nos 7.228 pensionnaires :

141	provenaient des divers hôpitaux de Bordeaux;
37	— des hôpitaux d'autres villes;
13	— du Refuge des prisonniers libérés de Bordeaux;
2	— du dépôt de mendicité de Bordeaux;
2	— des dépôts de mendicité d'autres villes;
1	— de l'Asile des aliénés de Marseille, etc.

(1) Dont 34 très jeunes, venus avec leurs parents.

(2) Il est à remarquer que dans ce chiffre figure plusieurs fois un vieillard de quatre-vingt-sept ans dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler l'an passé.

« Ce ne sont là, bien évidemment, que de simples indications fort incomplètes, ne permettant pas de formuler des conclusions précises. Ces chiffres d'ailleurs ne modifient en rien ceux que je vous ai donnés l'an passé ; ils n'entraînent donc aucune observation nouvelle.

« *Papiers d'identité.* — La plupart de nos hôtes continuent à se présenter porteurs de papiers établissant leur identité. Sur 7.228, nous n'en avons, pendant l'année 1889, reçu que 136 sans papiers. C'est beaucoup moins encore qu'au début, nous ne pouvons que nous en féliciter.

« *Expulsés.* — Le chiffre des expulsés a un peu augmenté : il s'est élevé à 107. Il est vrai que le total des admissions a été plus considérable. L'augmentation provient en partie de ce que, pour faire droit à certaines réclamations, nous vérifions toujours avec soin la question de savoir si nos pensionnaires sont porteurs de sommes d'argent. Nous en avons parfois trouvé avec des portemonnaie bien garnis et, comme nous sommes faits pour recevoir seulement les malheureux, nous avons souvent congédié des hommes qui venaient occuper sans droit des lits utiles à de plus malheureux qu'eux.

« La plupart des expulsions sont motivées par le refus de se soumettre aux mesures réglementaires de propreté ou par des actes de désobéissance. Rarement les choses prennent un caractère sérieux ; cependant cela s'est produit. Aussi voulons-nous qu'à l'avenir, chaque fois qu'il y aura lieu de procéder à une expulsion difficile, le gardien de la paix de service à la porte soit requis. Nous désirons éviter toute responsabilité à notre personnel, qui se bornerait, le cas échéant, à prêter main-forte à l'agent de l'autorité.

« *Le vestiaire.* — Nous avons, surtout pendant l'hiver, publié souvent dans les journaux des appels à la population en vue d'obtenir des vêtements, des chaussures, du linge, etc. Nous n'avons point à nous plaindre ; nous avons reçu une foule d'objets neufs ou vieux. Nous avons pu par suite distribuer :

575 articles d'habillement ou de lingerie ;
162 paires de chaussures (souliers, sabots, espadrilles) ;
74 coiffures (chapeaux ou casquettes).

« C'est par rapport au chiffre de l'an passé, une assez forte augmentation, sauf pour les chaussures sur lesquelles il nous faut noter une regrettable diminution. On ne nous donne pas assez de chaussures ; or, c'est justement ce dont nos pensionnaires ont le plus souvent besoin. Souhaitons que nous en recevions beaucoup à l'avenir !

« *Les dons en nature.* — Permettez-moi, à ce propos, de vous parler, d'une façon générale des dons en nature. On peut nous donner de tout, nous ne refusons rien. Il faut bien comprendre quelle situation est la nôtre. Bien des personnes ont pu être surprises en lisant dans les listes publiées : « Une charretée de fumier, 10 kilog. de peinture, un lot de graines potagères. » Mais tout cela nous est utile, précieux même ! Nous avons un jardin avec l'agrément du Bureau de Bienfaisance ; tant que nous aurons la bonne fortune de le posséder, il nous faudra du fumier. Il faut que nous y semions des graines pour avoir des légumes qui nourriront nos hommes. Il faut avoir de la peinture pour enduire les meubles que fabrique notre menuisier ou pour faire les raccords qui sont chaque jour nécessaires, etc.

« Que l'on n'hésite pas ! articles d'alimentation, objets de literie ou de vestiaire, mercerie, matériaux de construction, meubles, combustible, médicaments, livres, papeterie, tout sera utilisé. Chaque objet, quel qu'il soit, à nous donné, nous permettra de faire un peu de bien, de diminuer un peu de souffrance, d'aider, peut-être, à un relèvement moral.

« *Livrets, papiers.* — Nous avons distribué à nos pensionnaires qui le désiraient 13 livrets d'ouvriers ; nous en avons aidé nombre d'autres à se procurer leurs casiers judiciaires, leurs actes de l'état civil, des certificats, etc., le tout sans frais pour eux.

« *Rapatriement et placement.* — La grosse question, nous le disions l'an dernier, c'est bien évidemment le placement de nos hommes, le placement auquel se rattache le rapatriement. L'un et l'autre sont des formes essentiellement utiles et bienfaites de notre patronage ; leur mise en œuvre offre, il est vrai, des difficultés considérables. Nous les avons rencontrées dès le premier jour et elles n'ont pas diminué. Ai-je besoin de dire que nous n'avons pas reculé devant elles ?

« En ce qui concerne le rapatriement, nous avons continué à avoir recours à l'Administration préfectorale, notamment à l'ho-

norable M. Olivier, chef de Division, et aux diverses Compagnies de transport qui veulent bien nous prêter leur concours. Nous avons de la sorte rapatrié une soixantaine de nos pensionnaires. Il en est que nous avons expédiés jusque dans l'Amérique du Sud.

« Pour d'autres, nous nous sommes employés en vue d'amener un rapprochement entre eux et leurs familles. Nous avons souvent réussi à obtenir un pardon, à faire envoyer des subsides, à faire ouvrir de nouveau la maison paternelle à de malheureux égarés.

« Cinq enfants, échoués à l'Asile, ont été remis par nous à l'Assistance publique pour être placés aux Enfants assistés; nous avons fait entrer six de nos pensionnaires à l'hôpital.

« Enfin nous avons pu en placer, directement et par nos soins, 72 chez des patrons. Ce chiffre n'est pas bien élevé, il faut le reconnaître; il est inférieur à celui que je citais l'an passé. Mais aussi que de demandes et combien peu d'offres d'emploi! Lisez les journaux à leur quatrième page et vous vous rendez compte des difficultés que nous devons rencontrer. Il faut s'occuper de ces placements pour comprendre combien ils sont difficiles! Il serait d'ailleurs inexact de croire que le nombre des placements doit augmenter avec le nombre des pensionnaires reçus; tout au contraire, la proportion va être inverse si l'on veut y réfléchir. C'est qu'il y a là une question de temps! M. le Directeur seul peut s'occuper des placements; en ces matières, c'est par les démarches personnelles que l'on réussit. Or, plus il y aura de pensionnaires, plus le Directeur aura de travail à l'Asile, moins, par suite, il aura le temps de s'occuper du placement de nos hôtes. Il faut bien le dire, dans la plupart des Asiles, s'ils ne sont pas dotés d'institutions spéciales comme celles que j'ai signalées l'an passé pour l'Asile de Vienne, les placements ne sont pas et ne peuvent pas être ce que l'on désirerait.

« *Les placements à Paris.* — En voulez-vous la preuve? Prenez le rapport de M. le baron de Livois, président de la Société des Asiles de nuit de Paris, sur l'exercice 1889, page 60. Vous lisez: « Il y a pléthore d'employés aujourd'hui; pour une vacance, il se produit cent demandes, et encore ces places sont-elles peu enviables, eu égard aux minces appointements qu'elles procurent. L'employé reconnaît trop tard qu'il aurait mieux fait d'apprendre un état manuel. En attendant, il faut qu'il vive et qu'il cherche à se caser. Nous avons pu en placer un dans l'année. Aussi comprendrez-vous sa joie et sa reconnaissance. »

« Ainsi donc, en un an, un seul employé a été placé par les soins de la Société de Paris. Cela s'explique à merveille. Ici, comme là-bas, les mêmes difficultés paralysent les efforts.

« *La Bourse du Travail.* — Mais, voici qu'une institution nouvelle va peut-être apporter quelques modifications à la situation actuelle. Je veux parler de la Bourse du Travail. Nous nous sommes adressés à ceux qui sont placés à sa tête et qui l'administrent. Après les avoir parlés avec plusieurs personnes, notamment avec M. Chabrat, président du Syndicat mixte de la cordonnerie, nous avons établi le *modus vivendi* suivant:

« Nous demandons tous les soirs à nos pensionnaires quels sont ceux qui veulent être placés par les soins de la Bourse du Travail. Chaque matin, M. le Directeur dresse le tableau des hommes ayant répondu affirmativement et il le fait parvenir à destination. Puis il invite les intéressés à se présenter à la Bourse. A la fin de chaque mois, M. le Directeur fera retirer les états quotidiens envoyés par lui et relèvera dans les colonnes disposées à cet effet le nombre et la nature des placements opérés, d'après les mentions qu'aura apposées l'Administration de l'Établissement. Nous verrons ce que cette organisation, encore toute récente, produira; ils nous est impossible de rien prévoir: il nous faut attendre. Hélas! tous les efforts, toutes les combinaisons ne feront pas se produire en plus grand nombre les offres d'emploi! Mais cela ne saurait empêcher de tenter tout ce qui peut être tenté; aucun obstacle ne doit arrêter ceux qui, n'ayant qu'un but désintéressé, veulent faire le bien pour lui-même.

« *Les engagements militaires.* — En dehors des placements proprement dits chez les patrons, nous ne négligeons jamais, lorsque l'occasion s'en présente, les engagements ou rengagements militaires. Toutes les fois que nous sommes en présence d'un jeune homme aux prises avec une situation difficile, ne sachant pas comment il va passer les quelques mois qui le séparent du service militaire, nous lui conseillons de s'engager, si la chose paraît convenable. De cette façon nous sommes sûrs qu'il aura le vivre et le couvert, qu'il échappera à bien des tentations, qu'il pourra se bien conduire: peut-être fera-t-il un bon soldat et servira-t-il son pays avec honneur. Si, au contraire, nous l'avions laissé continuer sa vie misérable, qui sait par quelles épreuves il eût passé! Qui sait si, au moment de servir la France, il n'eût pas eu un

casier judiciaire lui interdisant à tout jamais le port des armes ou le faisant, tout au moins, envoyer d'office dans un corps de disciplinaires !

« *Les rengagements.* — Nous poussons donc aux engagements militaires. De même, quand nous voyons un sous-officier libéré sans situation, ne sachant que devenir, alors qu'il pourrait peut-être continuer avec honneur la carrière militaire, nous lui conseillons de reprendre du service. Nous y réussissons souvent. Pour parvenir à ces résultats, nous accordons largement des nuits supplémentaires. M. le Directeur va lui-même au recrutement, s'occupe de réunir les pièces ; en un mot, nous ne négligeons rien.

« C'est que, Messieurs, nous tenons à exercer notre patronage et notre assistance par tous les moyens en notre pouvoir. Il en est même parfois d'assez imprévus. Un vieillard de quatre-vingt-sept ans que nous avons recueilli bien souvent ne vit guère que de charités ; nous lui avons fait fabriquer par le menuisier et le cordonnier de l'Asile une boîte en bois avec une courroie, afin de lui permettre de vendre du fil, des aiguilles, etc. Le voilà passé marchand ambulant !

« *La correspondance.* — Dans le courant de l'année 1889, nous avons affranchi 474 lettres écrites à l'Asile, ce qui fait en moyenne une lettre et demie par jour.

« Beaucoup de nos hôtes se font adresser leur correspondance à l'Asile : nous avons un registre à ce destiné. Souvent en nous quittant, ils nous demandent de leur faire suivre leur correspondance : inutile de dire que leur désir est scrupuleusement respecté.

« *La bibliothèque.* — Notre bibliothèque s'est enrichie, en 1889, de 35 volumes, offerts par MM. Sauvaire, Vincent, Lapierre. Elle en compte au total 169. On y voit maintenant figurer les œuvres d'anciens pensionnaires de l'Asile, comme le travail sur les vignobles français dont je vous ai parlé.

Les livres les plus demandés sont toujours les récits de voyage, les atlas, et ensuite les romans.

« *Utilité des Asiles de nuit.* — Je terminais, l'an passé, un rapport déjà bien long lui-même par des considérations peut-être un peu trop longues aussi, mais qui ne nous avaient point paru inutiles, sur la nécessité des Asiles de nuit.

« Je ne les reprendrai pas aujourd'hui, car je ne pourrais guère que me répéter. Je ne crois pas avoir grand'chose à modifier à ce que nous vous disions alors : l'expérience a confirmé ce que nous pensions.

« L'utilité des Asiles de nuit est reconnue chaque jour. Il s'en est créé deux en France récemment : l'un s'est ouvert à Boulogne-sur-Mer, le dimanche 23 juin 1889 ; le deuxième à Amiens le 26 octobre : moins favorisé que le nôtre, celui-ci ne recevait le jour de son ouverture que deux pensionnaires. A l'étranger, il se crée certainement aussi des Asiles, mais nous manquons de renseignements à leur égard. Nous lisons cependant dans le dernier rapport de M. le baron de Livois qu'un Asile a été fondé, il y a quelques mois, à Fitzroy, en Australie. Notre Œuvre a donc fait le tour du monde !

« Nous entretenons les meilleures relations avec les autres Œuvres charitables de Bordeaux, notamment avec la Société des prisonniers libérés et l'Œuvre des Enfants abandonnés, avec l'Assistance publique, spécialement avec l'Hôpital-hospice des Enfants, administré par un des membres de notre Conseil, M. Lanusse ; avec le Dépôt de mendicité qui a à sa tête notre vice-président, M. le vicomte de Pelleport, etc. Toutes ces institutions se complètent ; elles doivent s'aider et se soutenir. Entre elles, il peut y avoir une émulation, celle de la charité : il ne saurait y avoir de rivalité !

« Nous sommes en rapport avec la plupart des Asiles de nuit de France, notamment avec ceux de Paris, de Lyon et de Marseille. Nous avons eu plusieurs fois à leur demander des renseignements ou à leur adresser de nos pensionnaires. Nous croyons qu'on pourrait encore, de la façon la plus profitable, resserrer les liens existant entre les différentes institutions similaires de France.

« Je vous disais l'an passé, Messieurs, que nous étions populaires que l'on s'intéressait à nous, que la sympathie nous était acquise dans tous les milieux, dans toutes les classes, dans tous les partis. Il en est toujours de même. Quand on organise un bal, une fête, un banquet, on pense à nous. On vient visiter l'Asile et il n'est pas rare de voir stationner d'élégants équipages devant notre modeste maison. Nous voudrions que l'on vînt davantage encore, car nous avons des trones qui ne se remplissent jamais et des éta-gères qui restent toujours vides : chaque visite aide à remplir les uns et les autres.

« On reconnaît nos services ; on les apprécie. Raison de plus pour essayer d'en rendre encore davantage !

« Je vous disais, il y a un an, Messieurs, que nous avons la satisfaction de trouver souvent de la reconnaissance chez nos pensionnaires. Cela arrive plus souvent peut-être qu'on ne le croit.

« Beaucoup de nos anciens hôtes ont à cœur de conserver des relations avec notre Œuvre qui les a secourus et peut-être sauvés. Leurs lettres, en même temps qu'elles nous apportent la preuve de leur reconnaissance, nous montrent aussi que notre patronage ne leur a pas été inutile.

« Les sentiments de gratitude qu'ils expriment, malgré leur forme parfois vulgaire et incorrecte, n'en ont pas moins un caractère touchant et digne de remarque. Je pourrais compulsier longuement cette correspondance, je préfère me borner à en citer quelques fragments.

« Voici la lettre d'un sieur M., ancien sous-officier d'artillerie, que nous avons fait rengager dans l'artillerie de marine. Il est au Tonkin. Il y a quelque temps, il écrivait à M. le Directeur et, après lui avoir donné de nombreux et intéressants détails sur son voyage, il termine ainsi : « Je suis très heureux d'avoir contracté un rengagement dans l'artillerie de marine. Je vous remercie bien des grands services que vous m'avez rendus, et je vous jure, mon capitaine, que je ne vous oublierai jamais. En attendant le plaisir de vous revoir un jour, recevez, mon capitaine, les amitiés de celui qui pense à vous. »

« Un autre s'exprime ainsi : « Monsieur le Directeur et si bon capitaine (1). — Le silence n'est pas de l'oubli. Comment pourrais-je vous oublier, vous dont les moindres actes à mon égard ont été empreints de la plus exquise délicatesse ! Non, mon capitaine, je ne vous avais pas oublié ; je voulais avoir quelques bonnes nouvelles à vous donner, et il m'a fallu attendre jusqu'à ce jour.... Merci, mon capitaine, mille fois merci des services que vous m'avez rendus. »

« Un troisième qui s'est engagé, sur nos conseils, dans l'armée d'Afrique, malade à l'hôpital d'Oran, écrit : « Mon capitaine. — Il y a longtemps que vous avez reçu de mes nouvelles, car j'ai voulu devenir bon sujet avant de vous écrire. Aujourd'hui, mon capitaine, c'est le cœur content que je vous écris. »

(1) L'asile est dirigé par M. le capitaine en retraite Paul, chevalier de la Légion d'honneur.

« Mon capitaine, je finis en vous serrant la main. Et vous penserez à moi, à cet enfant qui, avant de partir pour l'Afrique, est allé recevoir vos bons conseils. »

« D'autres de nos pensionnaires, après nous avoir quittés, nous envoient, quand ils ont fait quelques économies, de petites sommes que nous recevons toujours avec autant d'émotion que de reconnaissance.

« Voilà, Messieurs, des documents et des actes que nous sommes heureux de rappeler et dont nous tenons à faire honneur à leurs auteurs, sans toutefois les nommer. Ils méritent vraiment d'être félicités, ces braves gens, car leurs vues ne sont point intéressées. Ils savent bien, en effet, que notre Œuvre ne peut rien pour ceux qui ont quitté l'Asile et qui sont au loin. Ils n'ont été mus que par le plus louable des sentiments. Félicitons-les, et reconnaissons qu'ils ont fourni de sérieux et solides arguments aux partisans de notre Œuvre ! Ils nous permettent de répondre aux critiques des sceptiques. Nous avons la bonne fortune de trouver dans la conduite même de nos pensionnaires la démonstration de l'excellence de notre Œuvre.

« Comme nous le disait en 1888 notre éminent ami, M Georges Picot :

« L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit a le rare mérite de nous ménager ces surprises délicates, de nous offrir des marques de reconnaissance envoyées longtemps après par un homme qui raconte comment il a échappé aux derniers malheurs en frappant à la porte de l'Asile de nuit en une heure de désespoir. »

« C'est là ce qu'a admirablement résumé un partisan résolu de notre Œuvre, un des grands maîtres du barreau de Paris, M. Rousse, de l'Académie française. Je veux, en finissant, citer de lui ce beau passage :

« Jeunes et vieux, infirmes d'esprit et de corps, voyageurs sans abri, travailleurs sans pain, exilés sans patrie, pauvres honteux auxquels le souvenir et la fierté des jours heureux ont laissé la pudeur respectable de leur misère ; qu'ils entrent dans ce lieu d'Asile, tous les vaincus et tous les blessés de la vie ! Sur notre porte amie, ils ne liront pas le sinistre avertissement du poète : *Laissez ici l'espérance!*... C'est l'Espérance qui les accueille, qui les ranime et qui leur montre le chemin. »

Après le rapport de M. Rodel, M. J. Brandenburg a présenté le rapport sur la situation financière.

Les recettes se divisent en deux catégories, suivant la destination donnée par les souscripteurs :

1° Versements destinés à la constitution du fonds de dotation de l'Œuvre : il a été reçu pour cet objet 7.539 fr. 85 (y compris le solde de l'année précédente). — 7.500 francs ont été placés en rente 3 p. 100; il est donc resté au crédit de ce compte 39 fr. 85.

2° Dons et libéralités destinés aux dépenses quotidiennes de l'asile.

Le total des recettes — y compris le solde de l'année précédente — a été de	22.626 fr. 78
Les dépenses ont été de	18.800 34
Le solde créditeur au 31 décembre 1889 était donc de	3.826 fr. 44

Dans notre dernier compte rendu, nous exprimions l'espoir que cette œuvre si utile étendrait encore son action bienfaisante. Notre espoir s'est réalisé, grâce au dévouement infatigable et éclairé de ceux qui dirigent l'Œuvre. Ils ne s'arrêteront pas en chemin, nous en sommes persuadés, et l'année prochaine nous aurons encore de nouveaux progrès à enregistrer.

C. DE CORNY.

REVUE PÉNITENTIAIRE

Sommaire. — 1° Statistique judiciaire pénale d'Italie en 1887. — 2° La criminalité en Prusse et dans l'empire d'Allemagne de 1881 à 1887. — 3° Vingt et unième rapport de la Société des prisons de Francfort-sur-le-Mein. — 4° Projet de loi austro-hongrois sur les condamnations suspensives. — 5° Bibliographie : Le code pénal italien de 1889, traduit, annoté et précédé d'une introduction par M. Lacoïnta. — 6° Informations diverses : *A la Nouvelle-Calédonie.* — *Quelques articles du Times.* — *Un moyen d'identification en Chine.* — *Revue étrangères.*

Statistique judiciaire pénale de l'Italie, la criminalité en 1887.

L'exposé de 1886 constatait un accroissement de la population de 1880 à 1886 (1.482.514 habitants) et parallèlement pour les crimes jugés par les cours d'assises une diminution (30,90 pour 100.000 habitants en 1880, et 23,0 en 1886). Le nombre des affaires venues en cour d'assises avait été de 4.340 en 1886; en 1887, il s'est élevé à 4.522; celui des affaires jugées de 4.202, en 1886, s'est élevé à 4.704 en 1887: il restait donc 1.342 affaires à la fin de 1886 et seulement 1.104 à la fin de 1887.

Quant aux accusés, 7.042 furent jugés en 1886 et 7.944 en 1887 — augmentation faible si on la compare aux chiffres des affaires précédentes (9.475 en 1879, 10.581 en 1880, 10.364 en 1881, 8.228 en 1882, et 8.127 en 1883). — En 1887, le nombre des accusés acquittés a été de 31 p. 100, proportion constante et qui prouve chaque année que le jury et la magistrature ne sont pas tous les jours du même avis.

Pendant cette même année 1887, M. Bodio constate un plus grand nombre de condamnations pour les accusés de crimes-personnes que pour les accusés de crimes-propriétés, un état stationnaire de la criminalité infantile (15 p. 100 du total des condamnés), enfin une recrudescence de la récidive.

En 1888, les cours d'assises ont eu à s'occuper de 4.082 affaires et de 4.892 si on y ajoute les 810 qui restaient à la fin de 1887, — soit 7.079 accusés, sans compter les 1.487 accusés de 1887 restés à juger, ce qui fait un total de 8.566 accusés à juger en 1888. Sur